

Date du certificat médical pour une première adhésion	/	/
Pour un renouvellement, numéro de la LICENCE FFR		
ADHESION INDIVIDUELLE		
IR-Licence Individuelle avec Assurance-Responsabilité civile Y compris l'Adhésion au club ARPAL.	42.70 € x ...	
IRA-Licence Individuelle avec Assurance-Responsabilité civile Accident corporel et y compris l'Adhésion au club ARPAL (Fortement recommandé pour les séjours)	44.85 € x ...	
	Montant en Euros	
ADHESION JEUNE – 26 ANS		
Licence jeune de moins de 26 ans avec RC et accidents corporels (RC+AC) et de - 26 ans y compris l'adhésion à l'ARPAL	28.00 x ...	
	Montant en Euros	
ADHESION FAMILIALE		
FR-Licence Familiale avec Assurance-Responsabilité civile Y compris l'Adhésion au club ARPAL pour le Demandeur	70.95 € par famille Y compris le demandeur	
FRA-Licence Individuelle avec Assurance-Responsabilité civile et Accidents corporels Y compris l' Adhésion au club ARPAL pour le Demandeur	75.50 € par famille Y compris le demandeur	
+ A AJOUTER L'Adhésion pour la, les personne (s) supplémentaire (s) de la Famille. *Obligatoire*	14.00 € par personne supplémentaire	
	Montant en Euros	
ADHESION COMPETITION		
Licence COMPETITION avec RC et accidents corporels (RC + AC) y compris l'adhésion à l'ARPAL.	70.00 € X ...	
	Montant en Euros	
ADHESION AU CLUB ARPAL seule		
La licence est prise dans un autre club affilié à la FFRandonnée Nom du club Licence n..... A fournir copie de la licence 2024/2025	14.00 € /personne	
	Montant en Euros	
ABONNEMENT A LA REVUE PASSION RANDO		
Je souhaite m'abonner à Passion Rando Magazine, 4 numéros par an, en plus de mon adhésion	10.00 €	
	Montant en Euros	
PASS DECOUVERTE		
Titre de participation individuel temporaire de randonner. Valable pour une durée d'une journée Ou pour une durée de 8 jours Ou de 30 jours Y compris AC+RC et assistance rapatriement	1 jour 4 € X 8 jours 8 € X..... 30 jours 16 € x....	
	Montant total en Euros	
Règlement à faire par chèque au nom de l'association ARPAL RANDONNEES PEDESTRES 02000 Aulnois-sous-Laon		

AUTORISATIONS (Rayer la mention inutile)		
Accepte de l'information FFRandonnée	OUI	NON
Accepte de recevoir de l'information des partenaires	OUI	NON
Droits à l'image L'ARPAL se réserve le droit de publier toute photo relative aux randonnées sur son site Internet ou sur les réseaux sociaux ou tout autre document ou support relatif à l'Association.	J'autorise	Je n'autorise pas
<p>J'ai noté que la loi n°84-610 du 16 Juillet 1984 fait obligation aux Associations d'une Fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents et de délivrer une licence à tous les membres randonneurs. Je reconnais qu'outre cette garantie qui me sera acquise, il m'a été proposé plusieurs formules d'assurance facultative pour couvrir mes propres accidents corporels. En outre, je déclare être en bonne condition physique, ne pas suivre de traitement médical pouvant m'interdire la marche notamment en montagne et m'engage à être convenablement équipé pour les activités auxquelles je participerai.</p>		
ATTESTATION POUR LES PRATIQUANTS MAJEURS		
Je, soussigné (e), Mme /M		
Je, soussigné (e), Mme /M		
-- Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir Répondu NON		
à toutes les questions, je fournis cette attestation à mon club lors de mon renouvellement de licence.		
-- Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir Répondu OUI à une ou plusieurs question (s) ,je fournis un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive lors de mon renouvellement de licence.		
<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; width: fit-content; margin: auto;"> <p>Date et Signature (obligatoire)</p> </div>		
POUR LES MINEURS		
Aucun CACI n'est requis lors d'une prise de licence ou de son renouvellement. Il faut seulement l'attestation par les autorités parentales que l'auto-questionnaire spécifique aux mineurs a été rempli conjointement (parents et enfant) et que toutes les réponses aux questions sont négatives. Dans le cas d'une ou plusieurs réponses positives, la consultation du médecin est obligatoire pour établir un CACI pour la ou les disciplines concernées.		
Important ; Le questionnaire de santé est un document personnel, à garder, Ne pas le transmettre au club		
Pour ma sécurité et celles des autres, je m'engage à respecter le code de la route en matière de groupe en marche et à suivre les recommandations formulées par les animateurs de randonnées auxquelles je participe.		
Je m'engage à être convenablement équipé(e) pour les activités auxquelles je participerai et je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur (R I) et l'accepte en cochant cette case <input type="checkbox"/>	Fait le / / Signature (obligatoire)	
Le RI est consultable sur le site www.randonneurs-arpal.fr de l'Association ARPAL .		

Définition de la famille.

Définition de la famille et de la licence monoparentale

-Conjoint(e) ou concubin(e) notoire ou partenaire pacsé,

-Enfants mineurs, y compris ceux confiés par la DDASS, et enfants majeurs sous tutelle vivant sous le même toit que leurs parents,

-Enfants majeurs de moins de 25 ans fiscalement à charge et vivant sous le même toit que leurs parents,

-Petits-enfants mineurs,

La garantie est maintenue jusqu'à la fin de l'exercice aux enfants qui deviennent majeurs ou atteignent 25 ans dans l'année de validité de la licence.

-Licence monoparentale : elle est destinée aux personnes dites « isolées » (un parent ou grands-parents). Ce nouveau titre d'adhésion permet d'adhérer avec des enfants ou petits-enfants dans les mêmes conditions que ci-dessus.



BULLETIN D'ADHESION 2024/2025

Ou de Renouvellement

Association Randonnées Pédestres

Aulnois-sous-Laonnois et du Laonnois - ARPAL

Valable du 1^{er} Septembre 2024 au 31 Août 2025.

A remettre ou à renvoyer de préférence avant fin OCTOBRE 2024.

Mr Michel BREDELET 141 Rue PASTEUR 02000 LAON Téléphone , 06 31 13 06 67

RAPPELS

Le certificat médical (CACI) est obligatoire pour une première adhésion datant de moins de six mois. Pour les renouvellements, le pratiquant doit avoir rempli l'auto-questionnaire personnel fourni par la FFRandonnée et avoir répondu « non » à toutes les questions en toute honnêteté.

En cas de réponse positive, il est conseillé vivement de consulter un médecin sur la pratique du sport. Cet auto-questionnaire est la propriété du licencié et ne doit pas être montré au club ou à ses animateurs.

Nom Prénom		
Date de naissance / Lieu		
Adresse / Rue		
Code postal / Ville		
Téléphone fixe / portable		
Adresse email (écriture lisible)		
Personne à prévenir en cas d'incident		
Téléphone du contact		

Votre LICENCE 2024 / 2025 sera dématérialisée et envoyée par email automatiquement en pdf.
Une seconde adresse email est fortement conseillée pour l'adhésion familiale.
Vous pouvez aussi la retrouver dans l'espace « mon compte » sur le site www.ffrandonnee.fr.

**Demande(nt) à adhérer pour la saison sportive 2024/2025 à
l'Association Randonnées Pédestres Aulnois/Laon et du Laonnois fédérée sous le n° 02706**